

## DEMANDE DE VISITE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

(A transmettre au moins un mois avant la date d'ouverture prévue)

(cocher)

Au titre de la réglementation pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur, (Art. R123-46, R123-48 du CCH)

Au titre de la réglementation pour l'accessibilité aux personnes handicapées, (Art. R111-19-29 du CCH)

**Commune de :**

Identification de l'ERP :

Enseigne ou appellation : .....

Adresse : .....

Maître d'ouvrage ou gestionnaire:.....

Si connu: code d'identification SDIS (13 caractères):.....

(cocher)

(compléter)

**VISITE DE RECEPTION** : PC 030.....ou AT 030.....

Avant ouverture d'un établissement (prévue le .....)

Après travaux dans un établissement existant

**VISITE PERIODIQUE**

**VISITE DE CONTRÔLE** (après avis défavorable lors de la dernière visite)

**AUTRE MOTIF** ( à préciser) :

**date :**

**Le Maire,**

Demande à transmettre :

- groupement fonctionnel prévention du SDIS 30 , 982 av.Joliot-curie BP48069-30932 Nîmes cedex 9  
- et/ou à la DDTM du Gard, 89 rue Weber CS 52002 – 30907 Nîmes Cedex 2 (si visite au titre de l'accessibilité)